



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Préfecture de La Réunion

Pôle Santé Publique et Cohésion sociale  
Direction Régionale des Affaires  
Sanitaires et Sociales

**ARRETE N° 3556/DRASS/PSMS**

**portant autorisation de diminution de la capacité du Centre de Rééducation de la Ressource (Sainte Marie) de 210 à 175 places, géré par l'Institut Régional des Sourds et Aveugles de Marseille - 1 rue Vauvenargues - 13007 Marseille.**

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION

Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté N°245/DRASS/PSMS du 10 février 2004 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation mentionnées à l'article L 313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté N°2709/DDASS/PLE du 23 octobre 1997 restructurant le Centre de Rééducation de la Ressource (Sainte Marie) ;

VU l'arrêté N°2608/DRASS/PSMS du 13 juillet 2006 autorisant l'extension du Service d'Education Spécialisée à Domicile ( SESSAD) du Centre de Rééducation de la Ressource (Sainte Marie) , de 50 à 85 places ;

Considérant que cette extension entraîne une modification des agréments et une diminution de la capacité du Centre de Rééducation de la Ressource (Sainte Marie) ;

Sur proposition de la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La capacité du Centre de Rééducation de la Ressource (Sainte Marie) est diminuée et passe de 210 à 175 places.

**ARTICLE 2** : Le Fichier National des Equipements Sanitaires et Sociaux s'établit comme suit :

Entité Juridique :

Institut Régional des Sourds et Aveugles de Marseille  
1 rue Vauvenargues  
13007 Marseille

Statut :  
Association loi 1901 reconnue d'utilité publique ( code 61 )

N° FINESS :  
13 080 437 0

Catégorie d'établissement :  
Institut d'éducation sensorielle Sourd/Aveugle ( Code 196 )

N° FINESS :  
97 046 315 4

Discipline d'Equipement :  
Education générale et soins spécialisés pour enfants handicapés ( code 901 )

Mode de fonctionnement :  
Semi-internat (code13 ) internat ( code 11 )

Catégorie de clientèle :  
Déficients visuels (code 320) Déficients auditifs (code 310 )

Capacité :  
124 déficients auditifs (dont 18 internat et 106 semi-internat)  
51 déficients visuels ( dont 21 internat et 30 semi internat)

Lieu :  
La Ressource  
97438 Sainte Marie

Catégorie d'établissement :  
Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (code182)

N° FINESS :  
97 040 522 1

Discipline d'Equipement :  
Education spéciale et soins à domicile pour enfants handicapés ( code 319)

Mode de fonctionnement :  
Prestation en milieu ordinaire ( code 16 )

Catégorie de clientèle :  
Déficients visuels (code 320) Déficients auditifs (code 310 )

Capacité :  
85 ( 50 déficients visuels et 35 déficients auditifs)

Lieu :  
La ressource  
97438 Sainte Marie

**ARTICLE 2 :** La présente autorisation est valable pour une durée de 15 ans sous condition de satisfaction préalable à la visite de conformité prévue à l'article L 313-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**ARTICLE 3 :** Le Fichier National des Equipements Sanitaires et Sociaux (FINESS ) est mis à jour compte tenu de cette autorisation.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la Santé et des Solidarités, dans un délai de deux mois suivant sa notification ou publication et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint Denis dans le même délai, suivant sa notification ou publication.

**ARTICLE 5 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture et la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 29 octobre 2007

Le Préfet,

Le Secrétaire Général

Franck Olivier LACHAUD